

2DN RENOVATION
SAS au capital de 10.000 €
Siège social : 31 voie HOUDON 94400 VITRY-SUR-SEINE
RCS : Créteil 798 904 850

**PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2025**

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit juin,
A dix heures,

Les associés de la SAS 2DN RENOVATION au capital de 10.000 euros, divisés en 1.000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis au siège social de la société 31 voie HOUDON 94400 VITRY-SUR-SEINE, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le président.

Une feuille de présence est émarginée en entrant en séance par chaque associé présent ou représenté.

Monsieur Dragoslav NOVAKOVIC détient 900 actions.
Madame Marica KERIC détient 100 actions.

Monsieur Dragoslav Novakovic préside la séance en qualité de président.

Le président constate que les associés présents représentent la totalité en nombre des associés et la totalité des 100 actions, et en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur résolutions figurant à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024.
- le texte des projets de résolutions.
- rapport spéciale sur les conventions de l'article L.227-10 du code de commerce

Le président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

D.N.

K.M.

ORDRE DU JOUR

- Rapport sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions réglementées,
- Questions diverses,

Le président donne lecture des comptes annuel 2024. La discussion est ouverte au cours de laquelle diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

RESOLUTION N° 1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve les comptes annuels dudit exercice, lesquels font apparaître **un bénéfice de 371 813.79 euros**.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale approuve les dépenses ou charges non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du code général des impôts, s'élevant à la somme de 1 641 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

RESOLUTION N° 2

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2024 fait ressortir un bénéfice de **371 813.79 euros** décide de l'affecter comme suit :

- Distribution brut 142 857,14 euros
- Report à nouveau 228 956,65 euros

AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

- Report A nouveau	718 149,86 euros
- Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024.....	<u>371 813.79 euros</u>
- TOTAL	1 089 963,65 euros

D.H.

K.M.

APRES AFFECTATION DU RESULTAT

- Au titre de la distribution..... 142 857,00 euros
- Report A nouveau 947 106.65 euros
- TOTAL1 089 963,65 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenus réels
2023	285 714 €	Néant	Néant
2022	Néant	Néant	Néant
2021	214.285 €	Néant	Néant

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

RESOLUTION N° 3

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées étant observé que chaque convention a fait l'objet d'un vote distinct et que les personnes intéressées n'ont pas pris part au vote.

RESOLUTION N°4

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par le président.

Le président
M. Dragoslav NOVAKOVIC



D.N.

Associée
Mme Marica KERIC



K.M.

Certifié conforme

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SAS 2DN RENOVATION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 31 RUE HOUDON 94400 VITRY SUR SEINE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 79890485000020 Néant *

				Exercice N clos le 13 11 22 02 4		N-1 13 11 22 02 31	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF					
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 413	7 413			
	Autres immobilisations corporelles	AT	56 065	19 227	36 838		
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU					
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF					
Autres immobilisations financières*	BH	95		95		95	
TOTAL (II)	BJ	63 573	26 640	36 933		95	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 000		5 000	
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	103 887		103 887	
		Autres créances (3)	BZ	474 994		474 994	126 908
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
ACTIF CIRCULANT	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
		Disponibilités	CF	1 813 143		1 813 143	1 597 919
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH					
	TOTAL (III)	CJ	2 397 024		2 397 024	1 724 826	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 460 597	26 640	2 433 957		1 724 921	

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : 95 (3) Part à plus d'un an : CR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

gud Quadran

Désignation de l'entreprise : SAS 2DN RENOVATION

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10...000.....)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	718 150	635 642	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	371 814	368 221	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 100 064	1 013 964	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	517 485	217 493	
	Dettes fiscales et sociales	DY	421 811	264 454	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	67 072		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	327 525	229 011	
TOTAL (IV)	EC	1 333 893	710 957		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 433 957	1 724 921		
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 333 893	710 957		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.